

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LINAX EXTREME 10 L
UFI : A4C5-Q08N-H00H-1XYN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-phénoxyéthanol

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-phénoxyéthanol	122-99-6 204-589-7 603-098-00-9 01-2119488943-21	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	>= 10 - < 15

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

		1.394 mg/kg 1.840 mg/kg 1.394 mg/kg	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8 01-2119475104-44	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 20 % Skin Irrit. 2; H315 > 20 %	>= 3 - < 5
etasulfate de sodium	126-92-1 204-812-8 01-2119971586-23	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 20 %	>= 1 - < 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Irritation

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Non attribuée	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 15 min	15 ppm	BE OEL

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

			101,2 mg/m ³	
		VLE 8 hr	10 ppm 67,5 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-phenoxyethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,07 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8,07 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	34,72 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	2,41 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20,83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17,43 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Exposition à court terme	17,43 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	9,23 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	10,42 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	5,7 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	20,83 mg/kg p.c./jour
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	67,5 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	101,2 mg/m ³

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	60,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
1-butoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	147 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
sodium etasulfate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

2-phenoxyethanol	Eau douce	0,943 mg/l
	Eau de mer	0,0943 mg/l
	intermittent release	3,44 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,2366 mg/kg
	Sédiment marin	0,7237 mg/kg
	STP	36 mg/l
	Sol	1,31 mg/kg
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Eau douce	1,1 mg/l
	Eau de mer	0,11 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,44 mg/kg
	Sol	0,32 mg/kg
	STP	200 mg/l
	intermittent release	11 mg/l
1-butoxypropan-2-ol	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l
sodium etasulfate	Eau douce	0,1357 mg/l
	Eau de mer	0,0136 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	STP	1,35 mg/l
	Sol	0,22 mg/kg

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 10,3, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,017 g/cm ³
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.260 mg/kg
DL50 oral (Souris): 933 mg/kg
DL50 oral (Rat, femelle): 1.850 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
DL50 (Rat): 2.740 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Estimation de la toxicité aiguë: 1.394 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
DL50 (Rat, femelle): 1.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Estimation de la toxicité aiguë: 1.840 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Estimation de la toxicité aiguë: 1.394 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 412
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

DL50 (Rat): 14.422 mg/kg

DL50 dermal (Lapin): 2.214 mg/kg

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

112-34-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 2.410 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 29 ppm
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle): 2.764 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 3.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 651 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

etasulfate de sodium

126-92-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 2.840 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

etasulfate de sodium

126-92-1:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

112-34-5:

Résultat : Irritation modérée des yeux

etasulfate de sodium

126-92-1:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules
germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition
unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition
répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	369 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Remarques	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 500 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	90 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411
Remarques	:	Toxicité subchronique

etasulfate de sodium

126-92-1:

Espèce	:	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	:	488 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Remarques	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	400 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	90 d
Remarques	:	Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)
-------------------------	---	---------------

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2-phenoxyethanol

122-99-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 344 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Eau douce

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 220 - 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 9,43 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 46 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 883,3 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

EC20 (boue activée): 620 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 320 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn
Type de Test: Inhibition de la respiration

LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

- Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,43 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

2-(2-butoxyethoxy)ethanol

112-34-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 100 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.850 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412
CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): > 1.101 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Bactérie): 1.170 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
EC10 (boue activée): > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
CE50 (boue activée): > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



LINAX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CE50 (Poisson): < 320 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
	NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

sodium etasulfate

126-92-1:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 483 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 511 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 135 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 1.357 mg/l Durée d'exposition: 42 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,4 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
------------------	--

Composants:

2-phenoxyethanol

122-99-6:

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F
BPL: oui

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 15 d
Méthode: OECD 301 A
BPL: oui

2-(2-butoxyethoxy)ethanol

112-34-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 76 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 8 d
Méthode: OECD 302 B

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: env. 85 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 C

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

sodium etasulfate

126-92-1:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OECD 301 D
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 342 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 578 mg/g
Méthode: DIN 38409-H-41

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-phenoxyethanol

122-99-6:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,35
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2 (23 °C)
pH: 7
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8
BPL: oui

2-(2-butoxyethoxy)ethanol

112-34-5:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,56

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

log Pow: 1,2 (20 °C)
pH: 7

sodium etasulfate

126-92-1:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,248

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-phenoxyethanol

122-99-6:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 16 - 102
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

2-(2-butoxyethoxy)ethanol

112-34-5:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux

: Koc: env. 50

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

2-phenoxyethanol

122-99-6:

Evaluation

: Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.. Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

Code des déchets

Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 112-34-5

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1
pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,79 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, savon

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



LINUX EXTREME 10 L

WM 0716329

Numéro de commande: 0716329

Version 7.2

Date de révision 11.07.2026

Date d'impression 14.07.2026

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Dam. 1

H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR